

Genève

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1975)**

Heft 327

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Menaces sur les crèches

Menaces sur les crèches : les subventions aux institutions sociales seront parmi les plus touchées, de toute évidence, lorsque les budgets communaux seront passés au crible ; et les crèches elles-mêmes (en 1971, l'Etat de Genève promulguait une loi de subventionnement des crèches, renonçant à une municipalisation des institutions existantes et préférant soutenir l'initiative privée), parmi ces postes-là, seront spécialement visées, puisque subsiste toujours un doute dans l'opinion quant à leur véritable utilité. Il paraîtra simple, au moment des comptes, d'abonder dans le sens des adversaires irréductibles, de ceux qui estiment que des parents « normaux » ne mettent jamais leurs enfants dans de tels lieux, pour supprimer les dépenses en question. En réalité, l'essentiel est de favoriser en la matière le libre choix des parents ; s'ils se décident pour les crèches, il faut que celles-ci puissent accueillir leurs enfants dans les meilleures conditions possibles (personnel, locaux, etc.).

Plaider pour le maintien des crèches, devant la tentation simplificatrice des économies, c'est plaider pour des crèches en bon « état de marche ». Là, un certain nombre de critères semblent s'imposer ; nous les avons découverts en visitant quelques-unes des crèches genevoises et puis, c'est à la crèche modèle des Asters qu'ils nous ont paru le plus évidents ; ils transparaissent des réponses des parents et des professionnels interrogés. Donnons-leur la parole sans poursuivre l'ambition de dresser un bilan systématique. Tout d'abord les parents :

— « Le personnel est très gentil. Il est toujours en nombre suffisant puisque les étudiantes de l'école de nurses (qui se trouve à l'étage au-dessous) sont toujours disponibles pour remplacer une nurse ou une jardinière d'enfants malade. »

— « Les locaux sont tout à fait satisfaisants :

clairs, propres, très modernes ; ils ont été conçus spécialement pour la crèche. »

— « Les menus (qui sont affichés chaque jour) sont sains et équilibrés. En tout cas, ma fille (cinq ans) ne se plaint pas de ce qu'elle mange à la crèche et on ne l'oblige pas à finir son assiette. »

— « Nos enfants sont plus en sécurité à la crèche que dans un appartement, puisque les locaux ont été conçus exprès pour eux. »

— « Notre enfant est épanouie, débrouillarde, elle n'a eu aucun problème d'adaptation. La seule chose que nous regrettons vraiment, c'est que les parents ne soient absolument pas associés à la gestion de la crèche. Ainsi, en quatre ans, la direction a organisé une seule réunion d'information — qui n'était, en fait, qu'une visite guidée des installations... »

Telle est l'opinion, en résumé, d'usagers qui sont tenus malgré eux à l'écart de la vie de la crèche et qui n'en voient donc que ce qu'on veut leur montrer.

Voici maintenant le témoignage de personnes ayant participé activement à la vie de la crèche.

— « Le personnel qualifié est en nombre insuffisant. Par exemple, à l'heure de la sieste, il n'y a sur place que deux responsables qualifiées pour les trois groupes (bébés, « moyens » et « grands »), c'est-à-dire 40 ou 45 enfants de 6 mois à 5 ans. »

— « Les locaux sont satisfaisants, mais en théorie seulement. En fait, ce sont des espaces clos, intouchables, où les enfants ne peuvent ni créer, ni trouver d'intimité pendant leurs moments de jeux ou de repos. L'atmosphère est froide, sévère... on se croirait dans des bureaux ! »

— « Les menus ne signifient pas grand-chose : il faudrait savoir aussi comment sont préparés les repas. Donc, il faudrait pouvoir en parler avec la cuisinière, mais ça n'est pas permis. »

— « Il n'y avait pas d'issue de secours réservée à la crèche quand elle a été aménagée. Grâce aux

responsables, on a ouvert ensuite un passage qui mène directement dans l'immeuble voisin en cas d'incendie. »

— « Les horaires du personnel sont harassants mais la direction a refusé de les modifier. Le jeudi, je travaillais de 7 heures à 15 heures sans interruption. Huit heures d'affilée avec des enfants, c'est trop pour n'importe qui ! »

— « Pour 44 heures de travail par semaine, nous touchions en 1973 1050 francs par mois, ce qui était d'ailleurs en-dessous du barème officiel (qui prévoit un salaire minimum de 1100 francs pour une nurse diplômée, et de 1200 francs pour une jardinière d'enfants diplômée).

» Par la suite, nous avons demandé une augmentation et nous avons obtenu un salaire de 1400 francs (brut), mais ça ne suffit pas pour faire vivre une personne seule. »

— « Depuis le changement de direction, nous n'avons presque plus de contacts avec les parents et nous le regrettons ; c'était plus agréable, plus détendu mais, surtout, de connaître les parents nous aidait dans notre travail avec les enfants. »

Les enfants semblent heureux aux « Asters », ils sont bien soignés, ils ne courent certainement aucun risque grave.

Toutefois, la crèche modèle n'est pas le modèle des crèches ; comparée à d'autres moins « étudiées » et dont la presse ne parle jamais, elle apparaît comme très « scolaire », très conventionnelle, l'horaire est le même pour tous (enfants et personnel) et la devise imposée par la direction semble être discipline, ordre, propreté.

Une conclusion provisoire, mais confirmée pas à pas au long de ces interviews : si les parents avaient leur mot à dire — si par exemple le règlement leur permettait de faire partie de l'Association qui gère la crèche — il est certain que bien des changements seraient apportés tant aux conditions de travail du personnel qualifié et non qualifié qu'aux conditions de vie et de jeu des petits pensionnaires.